

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

Séance n° 3 du 03 Juin 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 27 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi trois Juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD représenté par Georges DEMANET, Isabelle CATHERIN représentée par Carole MORTELECQ, Manuella PESTEL excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Carole MORTELECQ

❖ *Délibération n° CM..25-2025*

Autorisant le Maire à signer un marché public de la Vidéoprotection

Concernant l'installation d'un système de vidéoprotection, il s'agit de passer les pièces du marché. La commune a délibéré le 14 décembre 2023 pour solliciter les soutiens financiers, puis le 18 janvier 2024 pour autoriser l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la société ADTO-SAO.

A ce jour, six offres ont été déposées sur la plateforme ADTO-SAO chargée de l'analyse des offres, après études de celles-ci, il a été proposé l'attribution du marché à Pic Matic pour un montant de 52 494,55€ (selon le rapport d'analyse en annexe).

Après validation de l'offre Pic Matic par le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

◆ **AUTORISE**, le Maire à signer le marché public de vidéoprotection à Pic Matic, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

Pour extrait certifié conforme, le 04 Juin 2025

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Carole MORTELECQ, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 04 Juin 2025.